



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ VIFIX

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit VIFIX

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur BATIFIX / VISWOOD  
Rue de la Roseliere  
Parc les Plaines  
42450 Sury Le Comtal  
France  
Tel. 0033 (0)4 74 07 11 34  
Fax.0033 (0)4 74 07 11 32

Personne à contacter batifix@batifix.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 / <http://www.centres-antipoison>

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

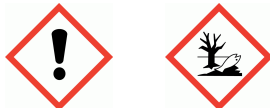
Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# VIFIX

<b>Mentions de mise en garde</b>	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Contient</b>	PEROXYDE DE DIBENZOYLE
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Remarques d'étiquetage</b>	Le produit n'est pas inflammable. Sur la base de résultats de test. UN Test N.1 and ASTM D4359-90

## 2.3. Autres dangers

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>VINYL TOLUENE</b>		<b>10-20%</b>
Numéro CAS: 25013-15-4	Numéro CE: 246-562-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119622074-50
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		
<b>GLYCERINE</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 56-81-5	Numéro CE: 200-289-5	
<b>Classification</b> Non Classé		
<b>TITANIUM DIOXIDE</b>		<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 13463-67-7	Numéro CE: 236-675-5	
<b>Classification</b> Carc. 2 - H351		

# VIFIX

<b>PEROXYDE DE DIBENZOYLE</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span>		
Numéro CAS: 94-36-0	Numéro CE: 202-327-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511472-50
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 10	

<b>Classification</b>
Org. Perox. B - H241
Eye Irrit. 2 - H319
Skin Sens. 1 - H317
Aquatic Acute 1 - H400
Aquatic Chronic 1 - H410

<b>2,2'-[(4-METHYLPHENYL)IMINO]BIETHANOL</b> <span style="float: right;"><b>&lt;0.5%</b></span>		
Numéro CAS: 3077-12-1	Numéro CE: 221-359-1	

<b>Classification</b>
Acute Tox. 4 - H302
Skin Irrit. 2 - H315
Eye Dam. 1 - H318
Skin Sens. 1 - H317

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Aucune recommandation particulière.
------------------------------------	-------------------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
---------------------------------------	---

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

# VIFIX

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Éviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **VINYL TOLUENE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 240 mg/m<sup>3</sup>

##### **GLYCERINE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup> aérosols

##### **TITANIUM DIOXIDE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>  
en Ti

##### **PEROXYDE DE DIBENZOYLE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### VINYL TOLUENE (CAS: 25013-15-4)

# VIFIX

**DNEL** Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37 mg/m<sup>3</sup>  
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 37 mg/m<sup>3</sup>  
REACH dossier d'information

**PNEC**

- eau douce; 0.0498 mg/l
- eau de mer; 0.002 mg/l
- rejet intermittent; 0.013 mg/l
- STP; 1 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.684 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.0684 mg/kg
- Sol; 0.133 mg/kg

REACH dossier d'information

## TITANIUM DIOXIDE (CAS: 13463-67-7)

**DNEL** Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10 mg/m<sup>3</sup>  
REACH dossier d'information

**PNEC**

- eau douce; 0.127 mg/l
- eau de mer; 1.0 mg/l
- rejet intermittent; 0.61 mg/l
- STP; 100 mg/l
- Sédiments (eau douce); 1000 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 100 mg/kg
- Sol; 100 mg/kg

REACH dossier d'information

## PEROXYDE DE DIBENZOYLE (CAS: 94-36-0)

**DNEL** Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 6.6 mg/kg/jour  
Industrie - Ingestion; Long terme : 1.6 mg/kg/jour  
Industrie - Inhalatoire; Long terme : 11.75 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC**

- Sédiments (eau de mer); 0.0338 mg/kg
- eau douce; 0.000602 mg/l
- STP; 0.35 mg/l
- eau de mer; 0.000602 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.338 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

### Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques.

### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

# VIFIX

<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Beige.
<b>Odeur</b>	Aromatique.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Point de fusion</b>	Indéterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Indéterminé.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Autre inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	1.65 - 1.75 @ 20°C
<b>Densité apparente</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	Non applicable.
<b>Propriétés explosives</b>	Non applicable.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Non applicable.

# VIFIX

Propriétés comburantes Indéterminé.

## 9.2. Autres informations

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 88,82

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire Provoque une irritation des yeux.

Voie d'exposition Contact cutané et/ou oculaire.

Symptômes Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation cutanée.

#### Informations toxicologiques sur les composants

#### VINYL TOLUENE

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 255,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 255,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 4 500,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 4 500,0

# VIFIX

## Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs  
mg/l) 11,0

## Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## GLYCERINE

## Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>  
mg/kg) 23 000,0

Espèces Souris

## Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée  
(DL<sub>50</sub> mg/kg) 45,0

Espèces Cobaye

VIFIX

## TITANIUM DIOXIDE

## Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>  
mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

## Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

## PEROXYDE DE DIBENZOYLE

## Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## 2,2'-(4-METHYLPHENYL)IMINO]BIETHANOL

## Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>  
mg/kg) 300,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 500,0

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Informations écologiques sur les composants

## VINYL TOLUENE

### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 23.4 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë -  
invertébrés aquatiques CE<sub>50</sub>, 48 heures: 1.3 mg/l, Daphnia magna



# VIFIX

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 2.6 mg/l, Selenastrum capricornutum

## TITANIUM DIOXIDE

### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC0, >: 1000 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)  
Informations sur le dossier REACH

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** NOEC, > 48 heures: 3 mg/l, Daphnia magna  
Informations sur le dossier REACH

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, > 3 heures: 1000 mg/l, Boues activées  
Informations sur le dossier REACH

## PEROXYDE DE DIBENZOYLE

### toxicité aquatique aiguë

**C(E)L<sub>50</sub>** 0.01 < C(E)L50 ≤ 0.1

**Facteur M (aigu)** 10

**Toxicité aiguë - poisson** LC50, 96 heures: 0.06 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 0.11 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 0.07 mg/l, Selenastrum capricornutum

### toxicité aquatique chronique

**Facteur M (chronique)** 10

## 12.2. Persistance et dégradabilité

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

## Informations écologiques sur les composants

## VINYL TOLUENE

**Coefficient de partage** log Pow: 3.36

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Non applicable.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Non applicable.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

**Méthodes de traitement des déchets** Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

# VIFIX

**Classe déchet** Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3077
N° ONU (IMDG)	3077
N° ONU (ICAO)	3077
N° ONU (ADN)	3077

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS VINYL TOLUENE, BENZOYL PEROXIDE)
Nom d'expédition (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS VINYL TOLUENE, BENZOYL PEROXIDE)
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS VINYL TOLUENE, BENZOYL PEROXIDE)
Nom d'expédition (ADN)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS VINYL TOLUENE, BENZOYL PEROXIDE)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M7
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
-----	----------

# VIFIX

Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	2Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(-)

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	(EU) No 2015/830
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Information générale	Le produit n'est pas inflammable. Sur la base de résultats de test. UN Test N.1 and ASTM D4359-90
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Numéro de version	1.000
Numéro de FDS	21412
Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.